

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/2/2022

Dossier complet le :

11/2/2022

N° d'enregistrement :

2022-6086

### 1. Intitulé du projet

Création de 4 forages à Villeneuve-Saint-Germain (02) pour les besoins d'alimentation en eau potable de l'agglomération de Soissons (02)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom GARY

Prénom Marc

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SUEZ EAU France

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. GARY Marc

RCS / SIRET

4 1 0 0 3 4 6 0 7 0 3 0 6 4

Forme juridique S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 000 000 m <sup>3</sup> et supérieur ou égal à 200 000 m <sup>3</sup> , excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement ses seuils.	Réalisation de 4 forages AEP de 5,8 et 5,7m de profondeur pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Soissons (Aisne). Travaux soumis à un dossier loi sur l'eau (IOTA) pour les rubriques 1.1.1.0. et 1.1.2.0 du Code de l'Environnement.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création de 4 forages de 5,7 et 5,8 m de profondeur, captant l'aquifère alluvial à Villeneuve-Saint-Germain (02).

Le débit d'exploitation envisagée est de 40 m<sup>3</sup>/h pendant 18 heures par jour sur deux ouvrages sur trois, soit 1440 m<sup>3</sup>/jour.

Construction d'un bâtiment de protection autour de chacun des ouvrages pour se prémunir du risque inondation.

Sur les trois dernières années, le champ captant a produit 956 927, 948 295 et 944 054 m<sup>3</sup>. Le volume de production ne va pas augmenter avec la création des trois forages. Il restera entre 950 000 et 1 000 000 m<sup>3</sup>/an. Ces travaux servent à remplacer une partie du champ captant AEP actuel vieillissant.

## 4.2 Objectifs du projet

Le forage servira de point de prélèvement des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Soissons. Les prélèvements seront donc réalisés sur l'ensemble de l'année.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux auront une durée prévisionnelle de 6 semaines. L'ensemble des ouvrages seront réalisés à la méthode par havage. Il est proposé l'équipement suivant :

- Avant-puits :

o Foration par havage en Ø1300 mm jusqu'à 1,5 m/sol ;

o Tubage plein en acier cimenté à l'extrados en Ø1100 mm jusqu'à 1,5 m/sol ;

- Foration de la colonne captante par havage en Ø1000 mm jusqu'à 5,7 m ;

o Tubage en inox plein de +0,5 à -2,5 m/TN

o Crépiné à fentes, slot 1 ou 2 mm, de 2,5 à 5,7 m/TN au droit des sables et graviers ;

- Cimentation en tête ;

- Un bouchon de fond ;

- Une tête de protection surélevée au-dessus du terrain naturel à + 0,5 m/TN et ancrée dans une dalle de propreté

Le forage sera nettoyé et fera l'objet d'essais :

• Pompage d'essai par paliers : 4 paliers à débit croissant dont le dernier sera identique ou supérieur au débit maximal d'exploitation.

• Pompage d'essai de longue durée : 72 heures de pompage à débit constant.

• Analyse de type RP de l'eau en fin du pompage de longue durée, afin d'évaluer le caractère incrustant de l'eau, la présence de fer/manganèse.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Si les résultats sont concluants, le forage sera utilisé pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Soissons.

Le débit d'exploitation envisagée est de 40 m<sup>3</sup>/h pendant 18 heures par jour sur 3 ouvrages sur 4, soit 2160 m<sup>3</sup>/jour.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Pour la création du forage : Déclaration au titre du Code de l'Environnement : rubrique 1.1.1.0

- Pour les prélèvements : Déclaration au titre du Code de l'Environnement : rubrique 1.1.2.0 et Dossier d'utilisation de l'Eau pour la consommation humaine au titre du Code de la Santé publique

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Forage vertical : - Profondeur	entre 5,7 et 5,8 m de profondeur suivant les ouvrages
- Diamètre	De 800 à 1100 mm

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne)  
Parcelle cadastrée ZA10, ZA11 et ZA91

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 03° 36' 39" 71 Lat. 49° 38' 67" 88

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Villeneuve-Saint-Germain

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la ZNIEFF de type I la plus proche « Ravins, côtes et ru de Billy-sur-Aisne », référence nationale : 22020008, située à environ 2 900 m au sud de la zone d'études ; • la ZNIEFF de type II la plus proche, « Vallée de la crise », référence nationale : 220120028, située à environ 3 400 m au sud de la zone d'études ;
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à l'intérieur du PPRI de l'Aisne. Le projet s'est adapté à ce risque. En effet, la tête des ouvrages sera surélevée. Les ouvrages seront à l'intérieur d'un bâti étanche. Les cotes de crues se situent entre 43,1 et 43,2 m NGF pour les trois ouvrages à créer, soit au maximum à 2 m au -dessus du sol environ pour l'ouvrage situé sur le Fond du Ham.  Le PPRI de l'Aisne a été approuvé par arrêté le 16 mars 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection du champ captant actuel est en cours de création.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- en phase travaux pendant le nettoyage, le développement et les pompages d'essai, avec un débit inférieur ou égal 60 m <sup>3</sup> /h : Volume = 15 200 m <sup>3</sup> pour les trois ouvrages  -en phase d'exploitation : débit journalier de 40 m <sup>3</sup> /h pendant 18 heures par jour pour 3 ouvrages sur 4, soit 2160 m <sup>3</sup> /jour  Prélèvement dans la nappe des sables alluvionnaires de l'Aisne
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La masse d'eau souterraine sollicitée est l'aquifère des Alluvions de l'Aisne, masse d'eau souterraine FRHG003  Un rabattement de la nappe sera engendré au droit de l'ouvrage et dans son environnement proche. Il est attendu un rabattement de l'ordre de 82 cm maximum à 10 m de chacun des ouvrages au bout de 18h de pompage.  La ponction maximale annuelle n'évoluera pas par rapport à aujourd'hui. Il s'agit de travaux de remplacement de forages vieillissants.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le volume global produit n'évoluera pas d'une année sur l'autre. Le volume global ponctionné sur la ressource sera compris entre 950 000 et 1 000 000 m <sup>3</sup> /an, soit un volume équivalent au volume actuel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est situé à l'intérieur du PPRI de l'Aisne. Les précautions nécessaires seront prises en phase travaux et en phase exploitation pour que le projet n'ait pas d'incidences sur le milieu. Notamment, les travaux seront réalisés en dehors des périodes de hautes eaux. Les têtes de chacun des ouvrages seront protégées et abritées à l'intérieur d'un bâti étanche.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Il s'agit de forages d'alimentation en eau potable. Les eaux produites devront respecter es règles sanitaires en vigueur. Les eaux produites seront chlorées avant distribution. La tête des ouvrages sera cimentée à l'extrados. Un avant-puits sera créé. Ces mesures servent à empêcher toute introduction d'eaux superficielles ou d'une pollution accidentelle en nappe.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moment des travaux déplacement du matériel de forage. Les travaux sont prévus pour une durée de 6 semaines environ. En phase exploitation, accès uniquement au maître d'ouvrage et à l'exploitant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont susceptibles d'engendrer du bruit notamment pendant les phases de foration. Aucune nuisance sonore en exploitation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De faibles vibrations sont possibles pendant les phases de foration.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les forages seront raccordés au réseau électrique. Il n'est pas prévu de mettre en place des groupes électrogènes lors de l'exploitation des ouvrages pour le fonctionnement des systèmes de pompage.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant les phases de nettoyage, de développement et de pompages d'essai, des rejets d'eau auront lieu.</p> <p>Les eaux pompées seront rejetées dans l'Aisne, cela représente un volume maximal de 15 200 m<sup>3</sup>. Ce volume représente 0,05% du débit d'étiage de l'Asine dans le secteur.</p> <p>Une décantation préalable des eaux aura lieu avant rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais de foration sont réputés inertes et non pollués. Ils seront évacués du site à la fin des travaux vers une filière de stockage adaptée.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux concernent le remplacement partiel d'un champ captant AEP vieillissant. Il n'est pas prévu d'augmenter les volumes de production globaux sur le champ captant. L'incidence quantitative globale ne sera donc pas modifiée par rapport à aujourd'hui. Il ne paraît donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Extrait du rapport "Dossier Loi sur l'Eau, rubrique 1.1.1.0" (A115594/A) d'Antea Group concernant les incidences du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à

le,

Signature



**SUEZ Eau-France**

ZI - Rue Jean-Baptiste Godin -

01200 Villeneuve-Saint-Germain

Société par Actions Simplifiée au capital de 422.224.040 €

SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - TVA FR 79 410 034 607